

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE du 9 juillet 2021



### **Tarification solidaire : une mesure sociale sans précédent qui facilite l'accès aux transports pour tous**

C'est une mesure sociale sans précédent que Bordeaux Métropole a prise lors de la réunion du Conseil ce vendredi 9 juillet : l'adoption du futur dispositif de la tarification solidaire des transports. Cette nouvelle grille de tarifs réduits est basée sur les revenus du foyer et s'applique à l'ensemble de ses membres, y compris les enfants et les jeunes. Elle entrera en vigueur dès le 1er septembre 2021.

Cette décision s'inscrit dans une volonté forte de la métropole de garantir aux plus en difficulté, la mobilité sur le territoire pour un accès égal au travail, aux formations, aux soins, à la culture etc. C'est une mesure d'aide directe qui traduit les ambitions de Bordeaux Métropole en matière de solidarité et de justice sociale.

#### Une réduction selon le revenu du foyer

La tarification solidaire offre des réductions de 30 à 100% sur les abonnements mensuels aux transports en commun, calculées selon le niveau de ressources de la famille. :

- . quotient familial inférieur à 550 €/mois, réduction tarifaire de 100%
- . quotient familial entre 550 et 610, réduction tarifaire de 50 %
- . quotient familial entre 610 et 942, réduction tarifaire de 30 %
- . quotient familial supérieur à 942, pas de réduction tarification solidaire.

Calée sur le seuil de pauvreté, pris comme valeur de référence, la réduction tarifaire de 100% constitue une nouveauté pour Bordeaux Métropole. Le dispositif pourrait concerner 80 000 usagers environ.

Cette nouvelle grille permet une prise en charge à 100% de l'abonnement au réseau TBM, par exemple, pour les étudiants boursiers au 7e échelon, ou pour les bénéficiaires de l'Aide médicale d'Etat et de la Complémentaire santé solidaire. Par ailleurs, la gratuité est maintenue pour les « anciens » combattants. L'accès au titre 10 voyages réduits pour les familles nombreuses, scolaires et étudiants déjà en vigueur dans la gamme tarifaire actuelle de TBM est préservé et désormais étendu aux personnes en situation de handicap (supérieur à 50%) et des revenus supérieurs aux seuils. Enfin, les CCAS pourront délivrer des abonnements gratuits de 2 mois aux jeunes « mineurs non accompagnés ».

#### Simplicité des démarches

Une plateforme web dédiée est créée pour simplifier les démarches :

<https://tarificationsolidaire.bordeaux-metropole.fr/>

Elle permet de vérifier, dès maintenant, ses droits et le montant de la réduction offerte par la tarification solidaire. Les usagers pourront effectuer leur demande en ligne à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Un accompagnement sera mis en place pour les personnes éloignées du numérique notamment par TBM et les CCAS avec le soutien de médiateurs du PIMMS (Point d'information médiation multi-services).

Selon les simulations réalisées avant la crise Covid, la mise en place de la tarification solidaire correspond à un effort financier de 6 à 7M€ par an.

#### **Contacts presse :**

Sophie Tracou - 05 56 93 68 69 - 06 07 83 75

Benoît Javot - 05 56 99 85 59 - 06 32 55 15 80